

Département de l'Aisne

Arrondissement de
SOISSONS

Canton de
VILLERS-COTTERETS

N° 2020/ 52

OBJET :
Modification des Statuts
CCRV

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 OCTOBRE 2020 SESSION ORDINAIRE

Le premier octobre deux mil vingt, convocation du Conseil municipal adressée à chaque Membre, affichée à la porte de la mairie et publiée électroniquement.

Le sept octobre deux mil vingt, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LE FRERE Céline, Maire.

Etaient présents : Céline LE FRERE, Olivier LAVOIX, Caroline MAS, Marc ANDRIEUX, Jacques GEBKA, Denise MEUNIER, Michel GILLE, Corinne FERTE, Francis VILNOIS, Nicole WARZEE, Rémy MAROT, Claude GENINASCA, Elodie LAIGNEL, Sébastien VERON, Céline JAY-RIANT, Patrick NOWICKI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés et représentés : Françoise BOCQUET (pouvoir à C. MAS), Patricia DUFFIEUX (pouvoir à D. MEUNIER), Benoit POINT (pouvoir à P. NOWICKI),

Secrétaire de séance : Marc ANDRIEUX.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales, Madame le Maire vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Une pensée particulière pour Madame Françoise BOCQUET qui a eu la douleur de perdre son conjoint le 3 octobre dernier.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme Monsieur Marc ANDRIEUX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Andrieux donne lecture des procès-verbaux des séances du 8 juillet 2020 et 10 juillet 2020 qui sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vu la délibération n°105/20 du 04 septembre 2020 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Retz-en-Valois de modification des statuts ;

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI au Maire de chacune des communes membres, le Conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée ;

Considérant la notification de la Communauté de communes en date du 18 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes Retz-en-Valois faisant apparaître, conformément à la réglementation Eau et Assainissement comme compétences obligatoires.

PRÉCISE que les statuts sont annexés à la présente délibération dont ils font partie intégrante.

CHARGE et DELEGUE Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

N° 2020/ 53

OBJET :

**Désignation d'un
correspondant défense**

Le Conseil municipal,

Vu la circulaire du Ministère de la défense en date du 26 octobre 2001 créant un réseau de correspondants défense,

Vu l'instruction ministérielle n° 000282 du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense,

Vu la proposition du Maire de désigner Monsieur Marc Andrieux à ce poste,

Considérant que Monsieur Marc Andrieux a reçu la délégation du Maire en qualité d'adjoint en charge de la sécurité,

Désigne à l'unanimité des membres présents et représentés Monsieur Marc Andrieux correspondant défense pour la mandature 2020-2026.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention avec le Lycée des Métiers pour assurer le service de restauration des élèves de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2020-2021,

Vu le projet de convention présenté et validé par le Conseil d'administration du Lycée des Métiers,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre le Lycée des Métiers de La Ferté-Milon et la commune de La Ferté-Milon,
- De s'engager à inscrire au budget les sommes nécessaires au règlement de cette prestation.

Le Conseil municipal,

Considérant que l'association des Animateurs du musée Régional du machinisme agricole a organisé avec le concours des élus une manifestation d'ampleur lors des journées du patrimoine 2020,

Considérant que cette manifestation a engendré des coûts supplémentaires pour l'association,

Sur proposition de Monsieur Marc Andrieux, maire adjoint chargé de la vie associative,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'attribuer une subvention complémentaire au titre de l'exercice 2020 d'un montant de 500 €.
-

N° 2020/ 54

OBJET :

**Convention point repas
2020-2021**

N° 2020/ 55

OBJET :

**Subvention
Les Animateurs du
musée Régional du
machinisme agricole**

N° 2020/ 56

OBJET :

Acceptation fonds de concours de la CCRV

Filme de promotion touristique

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5214-16,

Vu le règlement de fonds de concours de la CCRV approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 21 février 2020,

Vu les statuts de la communauté de communes de Retz en Valois et notamment les dispositions incluant la commune de La Ferté-Milon comme étant l'une de ses communes membres,

Vu la délibération du bureau de la CCRV en date du 28 août 2020 attribuant un fonds de concours de 1 300 € pour la création d'un film de promotion touristique,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'accepter le fonds de concours octroyé par la CCRV pour participer au financement de la création d'un film de promotion touristique pour un montant de 1 300 €,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

Le Conseil municipal,

Vu la proposition de partenariat avec le Théâtre Impérial de Compiègne présentée par Monsieur Olivier LAVOIX, maire adjoint délégué à la culture pour l'organisation d'un concert à La Ferté-Milon dans le cadre du festival « En Voix »,

Après avoir pris connaissance des termes de la convention à intervenir,

Décide par dix-huit voix pour et une abstention (Madame Céline Riant-Jay) d'autoriser le Maire à signer la convention telle que présentée.

Le Conseil municipal,

Vu la proposition de partenariat avec l'ADAMA présentée par Monsieur Olivier LAVOIX, maire adjoint délégué à la culture pour l'organisation d'un concert à La Ferté-Milon dans le cadre des belles pages de l'Aisne,

Après avoir pris connaissance des termes de la convention à intervenir,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le Maire à signer la convention telle que présentée.

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que l'USEDA envisage le projet suivant :

- Déplacement de deux éclairages publics au 36 rue de la Chaussée en prévision de la démolition de l'immeuble.

Le coût total des travaux s'élève à 3 595.85 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à 3 595.85 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

N° 2020/ 57

OBJET :

Convention avec le Théâtre Impérial

N° 2020/ 58

OBJET :

Convention avec l'ADAMA

N° 2020/ 59

OBJET :

USEDA

36 rue de la Chaussée

2017-0884-11-307

- d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- de s'engager à verser à l'USEDA la contribution financière en application des statuts.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5214-16,

Vu le règlement de fonds de concours de la CCRV approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 21 février 2020,

Vu les statuts de la communauté de communes de Retz en Valois et notamment les dispositions incluant la commune de La Ferté-Milon comme étant l'une de ses communes membres,

Vu la délibération du bureau de la CCRV en date du 28 août 2020 attribuant un fonds de concours de 8 689 € pour le réaménagement qualitatif et paysager du 36 rue de la Chaussée,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'accepter le fonds de concours octroyé par la CCRV pour participer au financement du réaménagement qualitatif et paysager du 36 rue de la Chaussée,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

TRAVAUX DE VOIRIE

RD 936

56 ml

Montant HT de l'opération : 16 472.00 €

Montant TTC de l'opération : 19 766.40 €

S'engage à :

- Affecter à ces travaux 19 766.40 € du budget communal,
- Réaliser les travaux dans un délai de deux années à partir de la date de notification.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

TRAVAUX DE VOIRIE

Place du Vieux Marché – VC n° 3

Montant HT de l'opération : 44 178.00 €

Montant TTC de l'opération : 53 013.60 €

S'engage à :

- Affecter à ces travaux 53 013.60 du budget communal,
- Réaliser les travaux dans un délai de deux années à partir de la date de notification.

N° 2020/ 60

OBJET :

Acceptation de fonds de concours CCRV

36 rue de la Chaussée

N° 2020/ 61

OBJET :

Demande de subvention APV

Trottoir RD 936

N° 2020/ 62

OBJET :

Demande de subvention APV

Rénovation de la place du Vieux Marché

N° 2020/ 63

OBJET :

Mise à jour du tableau
des effectifs

Le Conseil municipal,

Considérant les nombreux actes modifiant le tableau des effectifs,

Après avoir pris connaissance du tableau des effectifs,

Considérant qu'il est nécessaire de simplifier ce tableau en regroupant les emplois par grade et temps d'emploi hebdomadaire,

Décide d'approuver le tableau des effectifs suivant :

FILIERE	GRADE	Cat	Nb	Durée
Administrative	Attaché principal	A	1	35h
Technique	Ingénieur	A	1	35h
Animation	Animateur	B	1	35h
Technique	Agent maîtrise principal	B	1	35h
Administrative	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	1	35h
Administrative	Adjoint Administratif	C	2	35h
Police	Garde champêtre Principal	C	1	35h
Technique	Adjoint technique territorial	C	6	35h
Technique	Adjoint technique territorial	C	1	8h
Technique	Adjoint technique territorial Principal	C	1	22.5h
Technique	Adjoint technique territorial Principal	C	1	35h
Technique	Adjoint technique territorial Principal	C	2	27.42 h
Technique	Adjoint technique territorial Principal	C	1	20h
Médico-social	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	C	1	30h
Médico-social	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	C	1	20.66h
Animation	Adjoint d'animation	C	3	30.66h
Animation	Adjoint d'animation	C	1	30h
Animation	Adjoint d'animation	C	4	20h
Animation	Adjoint d'animation	C	3	16.75h
Culture	Adjoint territorial du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	8	12h

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n° 11 du 11 janvier 2005 portant autorisation de création d'une régie,

N° 2020/ 64

OBJET :

Attribution d'une
indemnité de
responsabilité – Régie
droits de place

Vu l'arrêté municipal n° 2202 du 7 février 2005 portant création d'une régie de recette pour droits de place,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992,

Vu l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'attribuer une indemnité de responsabilité au régisseur de recettes chargé de la régie des droits de place,
- Autorise le Maire à modifier l'arrêté n° 2202 par attribution de l'indemnité de responsabilité au régisseur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

N° 2020/ 65

OBJET :

Décision modificative de
comptabilité n° 1
Travaux d'office

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
45	4581	115	Opérations pour compte de tiers	12 860.00

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
45	4582	115	Opérations pour compte de tiers	12 860.00

N° 2020/ 66

OBJET :

Décision modificative de
comptabilité n° 2

Reprise de provision

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	1.00
040	15172	OPFI	Provisions pour garanties d'emprunts	1.00

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement à la section d'exploitation	1.00
042	7875		Reprises sur provisions pour risques et charg...	1.00

N° 2020/ 67

OBJET :

Décision modificative de
comptabilité n° 3

Subvention toiture

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	4 000.00
204	20422	OPFI	Pers. Droit privé – Bâtiments et installation ...	4 000.00

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
73	73223		Fonds de péréquation des ressources communale ...	4 000.00
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	4 000.00

N° 2020/ 68

OBJET :

Décision modificative de
comptabilité n° 4

Rectification erreur
matérielle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	196 466.02
16	165	OPFI	Dépôts et cautionnement reçus	-200.00
001	001	OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissement	-34 035.39

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
001	001	OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissement	162 230.63

N° 2020/ 69

OBJET :

Décision modificative de
comptabilité n° 5

Salle polyvalente

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	29 981.00
23	2313	40	Constructions	47 000.00

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	29 981.00
74	7482		Compensation pour perte de taxe additionnelle...	10 665.00
73	73223		Fonds de péréquation des ressources communale	19 316.00
13	1321	40	Etat et établissements nationaux	17 019.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

N° 2020/ 70

OBJET :

Décision modificative de
comptabilité n° 6

USEDA

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	3 600.00
204	2041582	114	Autres groupements – Bâtiments et installatio...	3 600.00

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	3 600.00
74	7482		Compensation pour perte de taxe additionnelle...	3 600.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, renonce à exercer son droit de préemption sur les propriétés suivantes :

- 32 rue de la Longue haie
- 30 place du Vieux Marché
- 21 rue de Meaux
- 7 rue des Rats
- 14 rue de la Cité
- 15 rue de la Longue Haie
- 17 rue de la Chaussée
- 1 rue du Vieux marché
- 1 allée de Charcy
- 15 rue de la Longue Haie
- 20 rue Saint Lazare
- 1 rue du Vieux Château
- 9 rue du Marché au Blé
- Faubourg de la Chaussée
- 3 cour Cense Caillet

N° 2020/ 71

OBJET :

D.P.U

INFORMATIONS DIVERSES

- La commune a été inscrite en qualité de Centre de Préparation aux JEUX OLYMPIQUES de PARIS 2024 pour l'haltérophilie. Ainsi, le site sera proposé dans le catalogue remis l'été prochain aux délégations pour l'organisation des stages préparatoires aux JO 2024. Elle remercie Marc ANDRIEUX pour son investissement dans ce dossier.
- Le musée Territoire 14/18 organise le samedi 24 octobre un spectacle à LA FERTE MILON – Salle du Faubourg St Jean – les places étant limitées, il est conseillé de réserver sans tarder.
- La consultation pour la première tranche d'aménagement de l'esplanade du château est en cours. Trois offres ont été remises et sont actuellement en cours de négociation.
- Madame JAY demande quel est le degré d'avancement du projet de la boulangerie car plusieurs Milonais l'ont interrogée sur ce dossier.
 - Madame le Maire lui indique qu'elle a reçu plusieurs porteurs de projets.
 - Elle rappelle que la commune a été lauréate de l'appel à projet « Redynamisation des centre-bourgs » initié par la Région qui va lui permettre d'obtenir des financements pour effectuer les travaux nécessaires à une mise à bail commercial. Différents partenaires ont été sollicités pour établir un projet de bail, définir les travaux relevant de la compétence de la commune. Tous ces aspects devront être débattus lors d'une prochaine séance du conseil municipal.
- Madame JAY demande si lorsqu'un courrier est adressé en mairie à, l'attention des élus, il est diffusé aux dits élus.
 - Madame le Maire lui indique que si cette mention apparaît expressément, alors ce courrier sera diffusé.
- Madame JAY demande si une nouvelle réunion publique concernant la construction de l'unité de méthanisation est programmée.
 - Madame le Maire rappelle que l'unité de méthanisation relève d'une entité privée et que la commune n'est pas porteuse du projet.
 - Cependant des réunions publiques pourront être proposées par quartier en fonction des projets comme par exemple au niveau du château pour le démarrage du chantier de valorisation de l'esplanade.
 - Mme le maire se propose de rouvrir la rubrique questions réponses dans le Milon info
- Monsieur VILNOIS sollicite un rappel à l'ordre des Milonais au sujet du stationnement anarchique aux abords de l'école et au non-respect du port du masque.

- Madame MEUNIER adresse toutes ses félicitations aux agents qui ont œuvré au cimetière et effectué un travail remarquable.
 - Madame le Maire précise que c'est un lieu qui doit être l'objet de tout notre respect et bénéficier d'un entretien régulier.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.
